

COMMUNE DE SOLEYMIEUX

Conseil municipal du 25 avril 2022

Session ordinaire

Présents : RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, DETHY Annie, SOUBEYRAND Daniel, QUATRESOUS Christian, FAURE Sophie, POYET Manon, BOUTTE Thérèse, MONTET Frédéric.

Secrétaire de séance : POYET Manon

Absents excusés : POYET Mathieu donne pouvoir à DETHY Annie, DAMEZET Jérôme

Ordre du jour

- Approbation du dernier compte-rendu
- **Finances**
 - DM pour l'informatique de l'école
 - DM pour les tables de pique-nique
- **Loire Forez**
 - Convention pour l'entretien table et banc de St Jacques
 - Avenant Règlement général sur la protection des données (RGPD)
- **Salle des fêtes**
 - Lancement de la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre
- **Divers**
 - Commémoration du 8 mai

Approbation du compte-rendu du 28 mars 2022 à l'unanimité des membres présents.

Finances

DM

Madame la 1^{ère} Adjointe en charge des finances présente la Décision Modificative N°1 pour l'achat des nouveaux postes informatiques à l'école et l'achat de tables de pique-nique.

Dm n°1

Compte 2313/332 Mise en accessibilité : – 2 142€

Compte 2183/345 Nouveaux pc école : + 2 000€

Compte 2128/337 Tables de pique-nique : + 142€

Vote favorable à l'unanimité des membres présents

Loire Forez

Convention St Jacques de Compostelle

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre Loire forez et la commune pour les aménagements liés au chemin de St Jacques de Compostelle.

La commune met à disposition de Loire Forez agglomération les terrains concernés par ces projets :

- Partie de 8 m² environ sur le domaine non cadastré, pour la table de pique-nique, le banc et le pupitre d'interprétation, à l'intersection de la rue du Pont Romain et de la rue de la Boucle.

Loire Forez agglomération réalise les aménagements pour notre commune une table de pique-nique, un banc et un pupitre d'interprétation.

La mise à disposition du terrain est faite à titre gracieux.

Il est convenu que la commune assure à titre gracieux :

- L'accès piéton jusqu'aux équipements ;
- La propreté du site et des abords immédiats ;
- L'entretien courant du mobilier installé.

Loire Forez agglomération garde à sa charge :

- La réfection générale du mobilier, lorsqu'il sera usé, sous réserve d'un entretien courant assuré de façon normale par la commune ;
- L'entretien et le remplacement des mobiliers.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents la convention de mise à disposition du terrain situé à Soleymieux et de gestion du mobilier en lien avec le chemin de St Jacques de Compostelle.

Avenant pour le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Loire Forez a réalisé en février 2022 un sondage spécifique auprès des collectivités qui troquent leur agent administratif avec une autre commune pour la mise en place du RGPD. Ce sondage a permis de connaître l'état d'avancement de la mise en œuvre de la réglementation et leurs éventuelles difficultés :

– Toutes les communes ont répondu au sondage.

– D'une manière globale, le sondage fait apparaître :

- le manque de temps ;
- les difficultés face à cette réglementation ;
- l'absence de méthodologie claire priorisant les actions à mettre en œuvre malgré la présentation faite auprès des secrétaires de Mairie.

–Aucun délégué à la protection des données n'a encore travaillé auprès de sa commune dont il est le référent.

Il est proposé pour 2022, que ce soit Loire Forez Agglomération qui s'occupe de la gestion du RGPD pour la commune sur un temps de travail estimé à 9h00, soit pour un montant de 387€ par an et 103€ (estimation) pour le logiciel.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents que Loire Forez Agglomération s'occupe du RGPD de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents pour le dossier.

Salle des fêtes

Monsieur le Maire présente le projet que l'assistance à maîtrise d'ouvrage a préparé depuis la dernière réunion de travail avec les élus.

Il est proposé de lancer la consultation du maître d'œuvre.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents le lancement de la consultation du maître d'œuvre.

Divers

Commémoration du 8 mai :

La commémoration aura lieu le dimanche 8 mai à 10h30 devant le monument aux morts, suivie d'un verre de l'amitié dans la salle des fêtes.